

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.01.2021	11h36		DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à (obligatoire) : ad 21.123
Titre : Amendement à la recommandation intergroupes 21.123, du 26 janvier 2021, Des conditions d'examens exceptionnelles pour une situation exceptionnelle		
Contenu : Le Conseil d'État est invité à assurer, au vu de ses pouvoirs étendus liés à la situation exceptionnelle, que les sessions d'examens du premier semestre 2021 dans les hautes écoles neuchâtelaises ne donnent pas lieu à des échecs. Un examen qui n'est pas réussi ne compte ainsi pas comme une tentative utilisée. <i>(Suppression de : 2. les sessions d'examens de l'école obligatoire, du post-obligatoire et des hautes écoles qui suivent l'adoption de cette motion soient organisées de manière à ce que les examens écrits se déroulent sans vidéosurveillance de l'étudiant-e.)</i>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Romain Dubois		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jonathan Gretilat		